

Avertissement Assemblée Générale BNP Paribas 24 septembre 2021

L'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le vendredi 24 septembre 2021 à 10 heures, au Carrousel du Louvre, 99, rue de Rivoli, 75001 Paris, ou en tout autre lieu estimé opportun au vu de la situation sanitaire en France. Compte tenu de l'évolution des dispositions légales relatives à l'état d'urgence sanitaire, il pourra être décidé que l'Assemblée Générale se tienne hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister. Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale Ordinaire sur le site de BNP Paribas « invest.bnpparibas.com ».

Les actionnaires qui choisissent d'assister à l'Assemblée devront se conformer aux mesures sanitaires applicables au moment de la tenue de la réunion. Ainsi, en l'état actuel de la réglementation, devront impérativement être respectées par toutes les parties prenantes à cet événement :

- les mesures de distanciation sociale : les salles auront été aménagées en conséquence ;
- l'obligation du port du masque dès l'entrée dans les lieux de la réunion et pendant toute la durée de celle-ci : afin que chacun puisse respecter au mieux cette consigne, des masques seront mis à la disposition des actionnaires présents.

A toutes fins utiles, il est rappelé aux investisseurs qui ne souhaiteraient pas participer « physiquement » à l'Assemblée qu'ils peuvent également exercer leurs droits quant aux propositions de la présente Assemblée Générale en exprimant leurs choix préalablement à la réunion grâce :

- au « vote par correspondance »,
- à la désignation d'un mandataire (qui devra être présent « en séance »),
- au « pouvoir au Président de l'Assemblée Générale »,

toutes modalités décrites dans les documents de convocation figurant sur le site.



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change